



## Majeur sous tutelle hospitalisé

Par **BEDEL**, le **20/06/2011** à **18:26**

Bonjour,

Un patient, t sous tutelle est hospitalisé dans une unité psychiatrique.

Son état de sant éncessite une entrée en maison de retraite, projet porté par l'équipe en lien avec la tutrice.

L'accord de cette dernière est-il légalement obligatoire pour que le patient intègre la maiosn de retraite. SI le patient intègre l'EHPAD sans l'accord de la tutrice, qu'encourt l'équipe soigante?

Cordialement